Dimanche, 2 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 90.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eug. CARPENTIER. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Imprimerie centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 2 SEPTEMBRE 1849.

Les armées populaires sont partout vaincues ou forcées de capituler. Venise est réduite. On parle de la capitulation de Komorn. Si l'Italie et la Hongrie n'avaient combattu que dans l'intérêt de quelques familles ou d'un parti politique quelconque, on pourrait regarder la lutte comme terminée.

Mais, dans ces pays, on a combattu pour l'intérêt de sa nationalité. Une telle guerre ne se décide pas par une bataille rangée ni par une prise d'assaut.

L'Italie n'était pas tout entière sur le champ de bataille de Novare; elle n'était pas non plus enfermée dans l'enceinte des vieilles murailles de Rome. L'esprit national hongrois survivra à ses défaites. Il y a un demi-siècle qu'on prétend que la Pologne n'existe pas officiellement; on a retrouvé pourtant les Polonais à Lonato, à Kapolna et devant Hermanstadt. La guerre que l'on ne cesse de faire à la Pologne fait prévoir la durée de celle que l'on sera obligée de continuer contre l'Italie et la Hongrie. Ce sont, nous le répétons, des guerres de nationalités!

Qui ne sait qu'en Italie, au fond de tous les mouvements populaires, à Naples, en Piémont, en Lombardie, il n'y avait qu'une seule pensée, celle de la nationalité! Les royaumes, principautés et républiques d'Italie n'avaient qu'un desir, celui de donner à cette pensée nationale un corps d'Etat. Toutes les autres questions de constitution plus ou moins libérale, de suffrage universel, de forme de gouvernement, n'étaient que secondaires. Si l'Italie avait trouvé parmi ses monarques un homme capable de s'enthousiasmer pour la pensée de la nation, et de la mettre en œuvre, elle lui aurait décerné volontiers tous les titres imaginables.

Nous savons de bonne source que les Hongrois n'étaient pas éloignés de donner la couronne de Saint-Etienne à celui des princes d'une famille régnante qui aurait eu le courage d'embrasser leur cause.

L'espoir des Italiens et des Hongrois fut déçu. La papauté, la monarchie et la vieille aristocratie ont définitivement abandonné la cause des nationalités. Ce fut là l'origine véritable du parti républicain en Italie et en Hongrie. Ce parti doit son existence et son accroissement rapide aux violences de l'Autriche, à la mauvaise foi du souverain pontife et à la conduite inqualifiable des monarques du Piémont.

Décidément, à l'heure qu'il est, le grand parti national italien est convaincu de l'inexorable nécessité de l'établissement d'une République italienne. Ajoutons que dans l'idée des Italiens une république signifie : un Etat unitaire, ayant une seule capitale et un gouvernement central.

Il est probable que les populations hongroise et slave seront bientôt poussées dans la même voie. Le réveil des nationalités est un fait nouveau. Un Etat qui aurait le premier reconnu l'importance de ce fait et l'aurait pris pour base de sa politique se serait fait le centre de l'Europe moderne, aurait commencé une ère nouvelle. Des deux grands Etats qui étaient de force à prendre une telle position, la Russie n'a pas pu le faire, la France ne l'a pas voulu.

Au milieu de l'affaiblissement de tous les sentiments moraux, le sentiment de nationalité se pose de nos jours avec une force qui pourrait être également salutaire pour les gouvernements et les peuples. Il y a du religieux dans ce sentiment. Il est éminemment organisateur. A vrai dire, il n'est que le développement régulier du sentiment de famille et de propriété. Développement régulier, disons-nous, et pourtant contraire à l'égoïsme. Qu'est-ce en réalité qu'une nationalité, si ce n'est une immense famille dont tous les membres s'aiment au point d'être prêts à mourir les uns pour les autres, et dont les propriétés sont mises au service du bien-être commun ?

Et l'on permet que de telles familles, modèles des familles particulières, soient assaillies et exterminées par une horde étrangère! Que la propriété de toute une nation soit mise au pillage en vertu de l'ordre d'un chef étranger!

Les puissances complices du meurtre de tant de nations se trouvent fatalement poussées à continuer leur œuvre en tuant les nations qui sont encore debout. La guerre sera longue, mais, dès aujourd'hui, tout le monde en pressent l'issue. La papauté et les vieilles dynasties forcent, par tous les moyens, les Peuples à se constituer en républiques. Ce que les théoriciens ne parviendraient à établir que par des sociétés de travail, le souverain pontife, avec l'aide du cardinal Lambruschini et du général Oudinot, nous paraît devoir l'accomplir dans un avenir peu éloigné.

Et ce ne sera pas encore la fin. La cause des nationalités, condamnée par le pape et les monarques, se trouve repoussée par la République. Nous parlons de la République française. C'est la seule qui existe. Il est facile de deviner vers quel ordre d'idées cet abandon jettera les esprits des Italiens, des Madgyares et des Slaves. Et puis on les accusera de ne pas savoir former un gouvernement! Il n'est pas naturel à l'homme d'imiter son ennemi. Or, tous les gouvernements réguliers se sont déclarés également ennemis de la cause des nationalités.

Declaration plus fatale que celle de Pilnitz et de Coblentz!

On en aperçoit déjà les conséquences morales. Déjà cette antipathie que les Peuples opprimés avaient contre les rois et les prêtres fait place à un autre genre d'antipathie, mille fois plus dangereuse : antipathie contre tout ce qui est pouvoir et même contre tout ce qui est *loi* et *règle*

LE CONGRÈS DE LA PAIX.

Grande nouveauté pour le temps où nous vivons. Un concile! des hommes de diverses nations et qui appartiennent tous à l'église *pacifiante*, se sont réunis à Paris comme apôtres de la paix éternelle du monde.

Prêcher la paix dans la capitale d'une nation européenne au moment où il n'est pas un Peuple de l'Europe qui n'ait à se plaindre d'une oppression, alors que le partage de la Pologne n'est pas encore vengé, que l'Italie a succombé sous les coups d'une quadruple invasion, alors que la Hongrie militante vient de tirer son dernier coup de canon et que la Hongrie martyre va dérouler ses malheurs; parler de la paix au moment où les membres du congrès de la paix pouvaient entendre entre deux discours le bruit des fusillades du duché de Bade; parler de la paix au moment où l'Europe absolutiste se coalise contre la France républicaine, certes voilà une étrange idée, et peu s'en faut que nous ne demandions, comme le personnage de la comédie : *De qui se moque-t-on ici?*

Quoi! le sang des Peuples coule à flots, le joug du despotisme s'appesantit sur les nations de jour en jour et l'on vient nous jeter à la face des paroles de paix!

Mais à qui donc profiterait aujourd'hui cette paix prêchée avec tant d'onction, sinon aux bourreaux des Peuples aux exploiteurs du prolétariat?

O philanthropes, voilà bien de vos coups! vous prêchez la résignation aux victimes en oubliant de maudire le tyran. Vous voulez que les Peuples prennent leur mal en patience, vous les invitez à placer toutes leurs espérances dans les sentences que pourra rendre un tribunal arbitral, mais les laissera-t-on vivre assez longtemps pour voir l'établissement de ce tribunal?

Avez-vous obtenu de l'empereur de Russie qu'il se soumettrait à vos sentences? Pour gage de sa parole a-t-il dit à la Pologne : Sors des morts! à la Hongrie : Sois libre! A-t-il fait rentrer dans son empire ses armées nombreuses qui menaçaient la France républicaine?

Et vous parlez de paix!

Avez-vous obtenu du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche, de tous les princillons d'Allemagne et d'Italie la promesse formelle qu'ils ne tyranniseraient plus leurs sujets? Pour gage de leur parole tous ces grands de la terre ont-ils mis leurs peuples en possession de leur souveraineté? Non.

Avez-vous obtenu des réactionnaires français qu'ils cesseraient de conspirer contre la République et d'insulter aux misères du Peuple? Pour gage de leur parole ont-ils fait servir nos armes au rétablissement de la République romaine, qu'ils viennent de renverser par la force? ont-ils tenu quelques-unes des promesses qu'ils ont faites de soulager le Peuple? ont-ils par des institutions nouvelles affermi la République, qu'ils menaçaient naguère dans leurs complots? ont-ils assuré l'intégrité de la souveraineté nationale, inauguré une nouvelle politique internationale?

Non, mille fois non.

Et vous osez parler de paix!

Votre paix serait la consécration de l'assassinat de la Pologne et de la Hongrie, de la République romaine et de l'Allemagne.

Votre paix serait la consécration des souffrances du pauvre.

Etrange aberration ou crime énorme! Vous vous dites bienfaiteurs de l'humanité, ô membres du Congrès de la paix; vous traversez les mers pour venir à Paris le crier par dessus les toits, et vous ne savez proposer aux Peuples que de subir l'oppression sans murmurer; et vous voulez que nous laissions *pacifiquement* jouir du prix du sang les hommes qui l'ont versé!

Loin de nous vos théories de mensonge; loin de nous votre rhétorique de philantrope : les esclaves n'amnistieront pas ceux qui les ont enchaînés; les héritiers des martyrs n'absoudront pas les meurtriers de leurs pères.

C'est la guerre que les Peuples appellent de tous leurs vœux; c'est par elle seule qu'ils espèrent leur délivrance; assez longtemps ils se sont laissés tromper par des paroles; trop longue est la trêve qu'ils ont accordée à leurs persécuteurs. Les grands de la terre, aidés du Congrès de la paix, ont beau espérer faire régner partout l'ordre de Varsovie, leurs espérances ne sont qu'illusions, et tant qu'une nation

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 2 SEPTEMBRE 1849.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES.

Comment l'Angleterre et la Russie font leurs affaires en Asie. — L'avènement au trône de Perse de Mohammed Chah le Kadjar. — Journal tenu sur les lieux en 1834.

Tauris, 25 octobre 1834.

Le courrier de Téhéran apporte ici la nouvelle de la mort du roi Tetkh Ali Chah. Après un règne de trente sept ans, ce souverain vient de décéder à Ispahan, le 18 de ce mois, dans son palais de Heft Dest.

Cet évènement avait été prédit par les médecins européens attachés aux ambassades russe et anglaise, depuis sa dernière maladie, il y a seize mois. On ne lui conseillait même pas de quitter la capitale, craignant que les fatigues d'un voyage aussi prolongé que celui de Téhéran à Ispahan n'épuisassent entièrement le peu de forces de ce vieillard septuagénaire, usé par les excès d'une vie voluptueuse et comparativement peu active. Le Chah ne voulait pas entendre parler de sa fin prochaine. Ses femmes le félicitaient tous les matins sur sa bonne mine; ses ministres, ses courtisans et les plus éloquents orateurs du pays, invités exprès aux *Salams*, commençaient leurs allocutions par cet exorde de rigueur : « *Notre Chah est tout jeune encore! il est plein de vigueur.* » Les eunuques parlaient d'une de ses femmes enceinte depuis peu. Tout cela plaisait au vieux roi. « Si le chah (c'est à dire *moi*, il ne se servait jamais d'autre terme en parlant de lui-même) ne peut se remettre de sa dernière maladie, si le chah souffre et les affaires du pays avec le chah, c'est l'effet des drogues qu'on lui a fait avaler. Tous ces médecins frenguis ou persans sont des ânes. Il n'y a que Dieu qui guérisse. Un voyage à Ispahan fera du bien au chah. » Le voyage ne tarda pas avoir lieu, car les montagnards Bekhtiaris, voisins d'Ispahan, refusèrent de payer tribut, en apprenant que le chah ne pouvait vivre longtemps. En même temps, Hussein Ali Mirza, fils du chah et gouverneur de la province de Chiraz, opposa le même refus et résolut de s'emparer du trône aussitôt après le décès du roi. Le prince reçut l'ordre d'aller rejoindre le chah à Ispahan et y arriva en effet le même jour que son père.

Le 15 de *Djemadi-sani*, le roi, assis sur son lit de justice (*teekht*), tint cour plénière. Au milieu du *salam*, le prince coupable fut mandé. Hussein Ali Mirza comptait déjà plus de cinquante ans. Il paraissait être aussi âgé que son père, malgré sa barbe teinte en beau noir et la coupe prétentieuse de ses vêtements, chargés d'or et de pierreries. Aussitôt après l'avoir vu, le chah se mit dans une grande colère et s'écria : « Voyez un peu cette femme décrépite et édentée! Croiriez-vous qu'il lui a pris l'envie de régner aussi! Il s'était déjà proclamé mon héritier présomptif, etc.... » Après une avalanche de jurons ignominieux, dont la langue persane abonde, il lui ordonna de repartir incontinent pour Chiraz. Le ministre des finances (*Emini Doulet*) et un prince du sang furent chargés de la perception de toutes les redevances arriérées, et accompagnèrent en cette qualité Hussein Ali Mirza.

Ce fut là le dernier acte de justice de Tetkh Ali Chah. L'émotion de la journée, jointe à l'usage immodéré des délicieux fruits d'Ispahan, dont il se gorgeait tous les jours, amenèrent le retour de la fièvre que les Persans appellent *Febi-gach*, parce que chaque paroxysme est suivi d'un évanouissement (*gach*) et d'une grande prostration de forces.

Voici le récit de Mohamed Tahyr Khan, témoin oculaire des derniers moments de Fetkh Ali Chah. » Malgré son règne prolongé, le chah avait conservé beaucoup d'habitudes contractées pendant sa jeunesse et propres aux pâtres nomades de la race *Kadjare*. Il mangeait volontiers les mets particuliers de leur cuisine rustique et faisait peu de cas des conseils des médecins. Le 15 de *Djemadi sani*, au soir, il mangea tout un plat de betteraves préparées avec du lait caillé (*mast.*) Il se sentit aussitôt pris de coliques, suivies peu après d'assoupissement. Ses gémissements plaintifs éveillèrent dans la nuit toutes les femmes du harem. On le trouva se roulant sur son lit, se plaignant de coliques et invoquant les noms de Dieu et du prophète. Ce qui le chagrinait surtout, disait-il, c'était de mourir à Ispahan, loin de sa capitale et de ses plus fidèles serviteurs. Mirza Hussein, le médecin de la cour, administra au malade quelques remèdes usités, et lui conseilla de passer un ou deux jours sans manger autre chose qu'un peu de potage aux herbes (*chorba*). Le lendemain, le chah se sentit mieux. Ayant appris qu'on parlait dans la ville de sa mort, il fit dresser une tente à la porte du harem et y convoqua un salam : ce fut le dernier de son règne.

Il y parut soutenu sous les bras, l'air défait et fatigué, et la voix creuse, ce qui ne l'empêcha point de fumer quelques *caliaus* et de demander si ses ordres concernant le départ de son fils et de ceux qui devaient l'accompagner à Chiraz étaient exécutés. Sur la réponse affirmative, il plaisanta sur l'apparence efféminée de ce prince et l'accabla d'invectives. De retour dans son harem, il commanda lui-même son dîner en disant : « Ce drôle de Mirza Hussein n'a qu'à avaler lui-même son potage aux herbes. Faites-moi servir un bon *pilaw.* » Il s'en régala abondamment. Dans la nuit, les coliques revinrent, et ce ne fut qu'après plusieurs lavements qu'il se sentit un peu soulagé. Cependant le mal faisait des ravages, et le roi passa au lit la journée du lendemain. Le 17, à trois heures de relevée, une de ses femmes, *Fekhrou-Doulet*, voyant que le roi, assis, s'endormait tout à coup, jeta quelques gouttes d'eau fraîche sur sa figure. Il ouvrit les yeux : « Que voulez-vous de moi? dit-il. Voulez-vous que je fasse mes prières? Je ne demande pas mieux. Donnez-moi de l'eau pour mes ablutions. »

En effet, il se lava et se mit à prier; mais avant d'avoir achevé la moitié du namaz il tomba évanoui. Les femmes effrayées s'empressèrent de le relever, et lui trouvèrent les mains et les pieds froids. Une sueur froide inondait son front. Le chah bâilla à deux reprises, et les cris et gémissements de tous les habitants du harem annoncèrent qu'il avait cessé de vivre. »

Tous ces détails, dont j'ai omis une bonne partie, transmis de bouche en bouche, intéressaient beaucoup les Persans. Fetkh-Ali-Chah aimait trop l'argent, et cherchait à l'amasser par des moyens trop illicites pour avoir les sympathies de toutes les classes de ses sujets. Mais telle est encore la magie du nom de souverain, « *reflet de la puissance divine sur la terre* », que le Peuple le regarde toujours comme un être intermédiaire entre Dieu et le reste des hommes. Non imagination se plaît à chercher quelque chose de merveilleux dans tout ce qui concerne la personne, et surtout dans les derniers moments d'une existence aussi privilégiée.

Trois personnages de haut rang se trouvaient au chevet du mourant, son cousin germain Allahiar Khan, plus connu sous le nom d'Asyf, le fils du chah, Roknou-Doulet et le trésorier du chah Sipehdar. Tous les trois, après s'être assurés de la réalité du décès du chah, écrivirent collectivement une lettre à l'héritier présomptif Mohammed Mirza, à Tauris. Ils firent mettre mille tufenkschis, ou chasseurs de l'armée irrégulière, à la garde de toutes les portes du palais de *heft-dest*, et s'occupèrent à exécuter la dernière volonté du feu roi, qui voulait être enterré dans la mosquée principale de la ville de Koum, où il s'était fait construire un tombeau dont il avait composé lui-même l'épitaphe en vers.

Cependant des courriers et des messagers de toute espèce partaient à pied et à cheval d'Ispahan, dans toutes les directions du royaume. Les partis se dessinaient de plus en plus visiblement, et les différents prétendants jetèrent le masque.

A Tehéran, capitale du royaume, Zilli Sultan, un des fils du feu chah, se fit couronner sous le nom d'Ali Chah. Il écrivit à Mohammed Mirza qu'il ne s'opposait pas à ce qu'il fût toujours l'héritier présomptif, mais qu'il ne pourrait parvenir au trône qu'après lui. Il se mit à distribuer des sommes considérables trouvées dans le harem royal pour se faire des amis, et plusieurs officiers de la cour se

(1) Voir le numéro d'hier.

aura un droit à revendiquer, l'*ordre légal* sera troublé; tant que l'absolutisme ne sera pas définitivement vaincu, les Peuples feront la guerre, car ils ne peuvent triompher que par elle.

Insensés! qui avez été à Rome, croyant y établir votre paix, et qui ne vous êtes pas aperçus que l'esprit d'indépendance est une flamme vive qui brûle, et brille avec plus d'intensité en raison même des obstacles qu'on apporte à sa libre propagation!

Insensés! qui vous imaginez, par la compression, établir l'ordre, et qui ne voyez pas que les besoins des peuples, quoique niés, n'en existent pas moins; qui ne vous apercevez pas que votre négation ne fait qu'exaspérer davantage ceux qui souffrent, rendre plus redoutable et plus voisine l'explosion des justes colères populaires!

Insensés! qui croyez endormir les nationalités par des paroles trompeuses, comme si ces nationalités ne sentaient pas le poids de leurs chaînes!

Insensés! qui luttez contre le progrès, et qui ne sentez pas que le progrès vous emporte!

Et nous aussi, nous voulons la paix; mais nous la voulons fondée sur la liberté et les droits de tous; nous la voulons, non au profit des tyrans, mais après la régénération des esclaves.

Avant vous, membres du Congrès de la paix, nous avons proclamé la fraternité des Peuples, mais des Peuples libres, car, nous vous le répétons, tant qu'une nation aura un droit à revendiquer nous ne désarmerons pas.

Un jour viendra, prochain, nous l'espérons, où dans un grand congrès les peuples libres règleront eux-mêmes leurs destinées; là, la plus humble nation de la terre pourra faire entendre sa voix libre.

Mais alors la démocratie sera partout triomphante.

Un jour viendra où pas un homme ne sera en droit d'élever la voix pour se plaindre de son sort et en accuser la société avec justice.

Mais alors la démocratie sera partout triomphante.

Jusqu'à ce jour résignez-vous-y, hommes du passé, membres du Congrès de la paix légale, puissants de nos jours, il y aura guerre. Car, nous vous le disons en vérité, nous ne voulons pas de la paix des tombeaux, de la paix que vous avez faite à Varsovie!

La nouvelle de la reddition de la forteresse de Komorn, que quelques journaux se sont hâtés d'annoncer hier, ne s'est pas confirmée. D'après une correspondance de l'*Indépendance belge*, cent mille Hongrois seraient encore sous les armes dans les environs d'Orsova. Là aussi doivent se trouver avec Kossuth les principaux chefs de l'armée, entre autres Bem et Dembinski, qui seraient blessés.

Le journal l'*Assemblée nationale* en était hier à sa trente-cinquième *Lettre de Londres*, écrite par un diplomate anonyme. Parler de cette lettre, c'est parler de celles qui l'ont précédée : mêmes tendances, même ton, même esprit. Il faut le dire, ces lettres sont un triste scandale; on n'avait pas encore aussi loin poussé le vertige de la réaction, le cynisme de l'égoïsme, l'oubli de la dignité nationale.

Qu'il date ses missives de Londres ou de Pétersbourg, l'anonyme en question, quoi qu'il dise ou veuille le paraître, n'est ni un diplomate russe ni un diplomate anglais; il vise à l'habileté implacable et n'aboutit qu'à la ruse fanfaronne; il veut faire de l'orgueil britannique et n'arrive qu'à de l'arrogance; c'est tout bonnement un réactionnaire de la pire espèce : un apostat de la vraie politique française. Et n'est-ce pas apostasier que de prêcher à la France actuelle le respect des traités de 1815? Voilà pourtant à quel conseil aboutit toute la politique transcendante du correspondant de l'*Assemblée nationale*.

Dans sa dernière missive, à propos des malheurs de Venise et de la Hongrie, il prend un ton d'infaillibilité satisfaite : *Je vous l'avais bien dit !* Et ceux qu'il accuse de ces désastres, de ces meurtres à froid, ne croyez pas que c'est la Russie, l'Autriche, la Prusse, non ! c'est la France de février, c'est la démocratie, c'est ce principe de l'indépendance des nationalités qu'il croit déshonorer en le qualifiant d'*esprit révolutionnaire*. En face de tant d'illustres infortunes qui font saigner toutes les fibres généreuses de la France, il n'a qu'un conseil à adresser à la grande nation : Il faut qu'elle s'enrôle au plus tôt dans l'armée des justiciers couronnés de l'ORDRE, « qu'elle se » hâte de prendre un parti à l'égard des affaires » de Rome, si elle ne veut pas être devancée par les » Autrichiens. Quel meilleur parti que de rétablir la » papauté dans toutes ses prérogatives, avec sa liber- » té d'action ! Tout autre système ne ferait que com- » pliquer les affaires. »

Cette politique, qui a la prétention d'être positive, n'est pas seulement cruelle, elle est déshonorante pour la France; si elle pouvait jamais être acceptée, elle ne tendrait à rien moins qu'à la dégrader à ses propres yeux, à lui ôter la conscience de ses devoirs, la foi dans sa mission de protectrice et de sœur aînée des peuples.

Maintenant que la Lombardie est écrasée, la Hongrie tombée dans son sang, Venise réduite, Rome pliée sous le joug du gouvernement clérical, la Suisse libérale va bientôt avoir son tour; ainsi l'écrit le correspondant anonyme, et cette nouvelle il l'annonce avec le calme d'une joie sacrilége, avec tout le sang-froid d'un digne élève de Talleyrand et de Metternich.

Il sait, à n'en pouvoir douter, que l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Allemagne, toutes intéressées dans la répression du mauvais esprit de propagande, feront une guerre à quatre à la Suisse. Pour s'en tenir à la scrupuleuse loi des traités de 1815, une invitation sera faite à la France et à l'Angleterre, signataires de ces traités, pour se joindre aux puissances qui sommeront la Suisse de rentrer dans son antique constitution. L'Angleterre se tiendra en dehors; que fera la France ? — Son rôle est fort simple, toujours d'après le même diplomate :

« Avec le gouvernement régulier et conservateur » que le 10 décembre lui a donné, son meilleur parti » serait de dire à la Suisse : Dispersez les révolu- » tionnaires qui troublent ma sécurité, comme celle » de l'Allemagne et de l'Italie; revenez à ce système » qui était votre honneur, votre indépendance, pen- » dant une si longue suite de siècles. »

Voilà ce qu'il faut que la France ose dire tout haut; en le faisant elle sera dans le vrai et le juste comme elle l'a été à Rome, quand elle a voulu restaurer le souverain pontifical. C'est là le seul moyen de garantir la paix, de rétablir l'ORDRE en Europe, de détruire partout la démagogie.

Or, n'oublions pas que la démagogie, aux yeux de notre diplomate, c'est l'Italie, la Pologne, la Hongrie, combattant le grand combat de leur nationalité, c'est la France elle-même se constituant en République, et travaillant par son exemple, par ses idées, au besoin par ses armes, à détruire autour d'elle les principes sur lesquels est assis le vieux monde.

Voilà la démagogie telle que l'entend le correspondant de l'*Assemblée nationale*. Pour la combattre les rois forment une coalition contre les peuples. La France, suivant lui, n'a qu'un moyen d'échapper à cette vaste conjuration des intérêts monarchiques contre les intérêts démocratiques : c'est de respecter elle-même et d'aider de son or et de son sang à faire respecter les odieux traités de 1815 !

Il suffit d'indiquer une telle politique pour la flétrir !

Le *Lloyd* de Vienne contient dans son numéro du 25 août un long article fort intéressant sur cette question : *A qui faut-il attribuer l'acte de déchéance prononcé le 14 avril à Debreczyn contre la maison de Habsbourg-Lorraine?* Il attribue à Kossuth l'initiative et la réussite de cet acte voté à l'unanimité par le parlement hongrois; nous donnerons peut-être un autre jour une grande partie de ses déductions, mais nous tenons à constater dès aujourd'hui que, même d'après l'auteur de cet article archi-autrichien, l'influence polonaise sur l'esprit de Kossuth était loin d'être prépondérante et qu'on a vu ce dernier, postérieurement à l'acte du 14 avril, refuser à Dembinski un corps de 15,000 hommes avec lequel celui-ci se proposait d'aller au devant des Russes, pour porter l'insurrection en Gallicie et dans les autres parties de la Pologne méridionale.

Nous empruntons à un journal de Londres, le *Daily News*, l'exposé suivant des derniers mouvements militaires en Hongrie qui ont précédé et en partie amené la capitulation du corps de Gœrgey; mais nous faisons toutes nos réserves sur la question de savoir si ce jeune chef n'a pas pu et dû exécuter sa marche vers la Theiss beaucoup plus tôt, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en tout cas Gœrgey n'était guère l'*ami* de Dembinski! Voici l'article en question, qui a été reproduit aussi par le *Sun* :

Les craintes que nous manifestions dans les derniers temps sur le sort des Hongrois n'étaient que trop fondées. Cette brave nation a succombé, envahie par une force accablante, qui à la fin s'est concentrée et dirigée sur le point vital de la résistance hongroise. Les Russes et les Autrichiens se retirant de Comorn, découvrant Vienne, abandonnent leurs lignes de communication, avec une hardiesse peu commune dans la guerre, se sont précipités au-delà de la Theiss, décidés à écraser d'un seul coup par leur nombre les braves et sages défenseurs de leur patrie. Paskiewitch, Rudiger, Grabbe et Osten-Sacken, ont chacun de leur côté conduit une division à travers la Theiss, et ont ainsi empêché Gœrgey de se joindre à Dembinski ou à Bem. L'immense supériorité de l'artillerie russe (on dit que chacun de leur corps possède 120 canons), jointe à la sécheresse de la saison, a facilité le passage de la Theiss; il fut bientôt évident que Dembinski, avec toutes ses forces, n'était pas en état de faire face à Paskiewitch d'un côté, ou à Haynau et Paniutin de l'autre.

Il fallait cependant se battre. Manœuvrer conjointement avec Gœrgey contre Paskiewitch était ce à quoi tout le monde s'attendait. On pensait qu'une bataille allait avoir lieu pour couvrir Groswardein; toutefois Dembinski et Gœrgey n'ont jamais bien pu s'entendre. Dembinski permettant aux Russes d'occuper Groswardein, et laissant Gœrgey se tirer d'affaires comme il pourrait, se dirigea vers le sud de la Maros, pour faire tête, avec les secours qu'il avait reçus du midi, à Haynau et à Paniutin. Dans ce but, iDembinski semble avoir livré deux batailles; l'une à Szoreg, et l'autre en face de Temeswar. L'une et l'autre furent sans succès, quoique Bem eût pris part à la dernière. Cette bataille est suffisamment décrite dans la dépêche de Haynau; il dit qu'il y a envoyé l'artillerie russe, qui a réduit au silence les canons ennemis et jeté le désordre dans les rangs des Hongrois; qu'il avança alors et les chassa du champ de bataille. Ces combats malheureux convainquirent clairement Kossuth et les autres chefs hongrois qu'une plus longue lutte serait inutile.

Dans le cas d'une défaite sur la Maros, l'intention des Hongrois était de tenter un dernier combat dans les montagnes de la Transylvanie; et pour cette raison Kossuth avait déclaré que le commandement dans la Transylvanie était le plus important. Mais malgré toute son adresse et toute sa bravoure, Bem a été hors d'état de défendre cette province. Sa plus forte position à Maros, Vasarhely, a été forcée par la jonction des deux divisions russes de Luders et de Grotenhielm; Bem s'est joint à Dembinski devant Temeswar, plutôt en fugitif qu'en auxiliaire. Pendant que Dembinski était ainsi poursuivi, Gœrgey venait à son aide du côté de la Haute-Theiss. Les forces russes étaient si considérables qu'on renvoya devant Comorn Grabbe et sa division, dont la présence était jugée inutile sur la Theiss. Georgey fit semblant de le suivre, mais se dirigea ensuite vers le Sud. Si Dembinski avait défendu Groswardein et la rivière de Berettyo il aurait facilité à Gœrgey les moyens de le joindre; des raisons ou des besoins puissants ont dû l'en empêcher. Sa marche au sud de la Maros a permis aux Russes de le couper entièrement de Gœrgey, qui s'avançait certainement avec moins de 30,000 hommes vers le gros de l'armée russe.

Gœrgey, qui comptait trouver Dembinski à Groswardein, trompé dans son attente, a du moins espéré la rejoindre à Arad; mais cette forteresse était déjà entourée par les Autrichiens, et Dembinski avait été repoussé de Temeswar. Toutefois, Gœrgey et ses braves soldats se frayèrent encore leur chemin jusqu'à quelques milles d'Arad; c'est alors que des nouvelles de la complète déconfiture de son ami lui arrivèrent. En même temps il apprit directement de Kossuth que toute défense était inutile et qu'il devait agir sur sa responsabilité. Nulle autre alternative ne semblait laissée désormais au jeune général hongrois que de se rendre. Quelques autres chefs pourront bien, pendant quelque temps encore, continuer une guerre de guérillas; si l'on doit ajouter foi aux dernières nouvelles de Vienne, ils paraissent déterminés à la faire, mais les forces combinées de la Hongrie sont actuellement anéanties.

Le général Oudinot a quitté Rome. Voici la proclamation qu'il a adressée aux Romains avant son départ :

L'ordre et la tranquillité n'ont pas été troublés un seul instant depuis le jour où votre cité a été occupée par l'armée française.

Le gouvernement temporel du souverain pontife a été rétabli à l'applaudissement universel.

Justes admirateurs de la discipline de nos soldats, vous leur donnez dans toutes les circonstances des preuves de votre affection, dont l'origine est aussi honorable pour vous que pour eux.

L'accord le plus parfait règne entre les militaires de tout grade et la population, à Rome comme dans tous les cantonnements; nos vœux et nos espérances attendaient ces résultats.

En vous préservant des réactions politiques, nous avons en même temps satisfait à nos devoirs et à nos sentiments.

Vos sympathies sont une récompense dont nous connaissons toute la valeur, et que j'apprécie beaucoup en mon particulier.

Mon cœur éprouve le besoin de vous en renouveler l'assurance au moment où ma mission dans les états pontificaux va cesser.

Je rentrerai en France; j'y conserverai toujours le souvenir des témoignages de confiance et d'estime que vous m'avez donnés.

Personne ne peut savoir ce que lui réserve l'avenir; mais je sais que mes sentiments pour vous sont inaltérables.

Je remercie la providence de m'avoir donné momentanément de l'influence sur vos destinées.

Je bénirai de nouveau le ciel si, avant la fin de ma vie, il m'est encore permis de contribuer à la prospérité et à la grandeur d'un pays qui a des titres puissants à mon dévouement et à ma reconnaissance.

Rome, 23 août 1849.

Signé : le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

Nous n'aurions rien à reprendre à cette proclamation, faite en style si sentimental, si les correspondances de Rome étaient moins en complet désaccord avec toutes les allégations du général Oudinot.

Comment a-t-il pu avancer qu'il a préservé les Romains des réactions politiques ? Mais le rétablissement de l'inquisition ! mais les victimes entassées dans ses cachots ! Mais tous les patriotes dans l'exil ! Nous savons tout ce qu'il aura fallu d'efforts au général Oudinot pour empêcher que la réaction n'atteignît ses dernières limites, pour empêcher le parti clérical d'assouvir sa rage ; mais ce qu'il y a eu suffisait pour que le général en chef de l'expédition romaine ne vînt pas se vanter d'avoir empêché toute réaction.

Quant à ce qu'il dit du bon accord entre la troupe et la population, nous avons déjà rendu justice à l'excellent esprit de notre armée ; mais si nous en croyons tout ce qui se passe sous nos yeux, le fond de la population romaine garde une attitude très froide vis à vis de nos soldats.

Du reste nous ne pouvons que louer le général Oudinot des sentiments qu'il manifeste en faveur des Romains. Nous doutons seulement que ceux-ci veuillent en faire de nouveau l'expérience.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 30 août 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	245,207,611	98
Numéraire dans les succursales	135,387,897	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour	78,706	05
Portefeuille de Paris, dont 17,698,354 fr. 06 c. provenant des succursales	46,053,169	59
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	79,735,383	»
Avances sur lingots et monnaies	8,310,000	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	563,795	»
Avances sur effets publics français	20,626,235	25
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,331,715	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,075,000	»
Prêt au département de la Seine	3,000,000	»
Rentes de la réserve	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541	59
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	»
Immeubles des succursales	2,396,225	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque	3,973,963	72
Effets en souffrance dans les succursales	2,662,397	»
Dépenses d'administration de la Banque	155,448	81
Dépenses d'administration des succursal.	158,194	»
Divers	161,643	50
	720,670,412	42

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque	363,501,600	

---

laissèrent séduire. A la tête de l'opposition se trouvait l'eunuque géorgien Khosrew Khan, auquel le feu roi avait confié les clefs du trésor avant de partir pour Ispahan. Grâce à l'énergie et au courage bien connus de ce renégat, les scellés apposés aux portes du trésor restèrent intacts, et ni les promesses aux gardiens armés que Khosrew Khan y avait placés, ni les menaces de l'usurpateur ne purent l'effrayer.

Hemini Doulet, dont il a été déjà question à Ispahan, y attendait l'arrivée de deux princes, fils du roi, Hussein Ali Mirza, connu sous le titre de *Termanfevma* (gouverneur général) du Fars, et son frère utérin Hassan Ali Mirza, connu sous le titre de *choudja* (le brave des braves de l'Empire). Le premier était célèbre par ses richesses, amassées dans son administration de plusieurs années de la plus riche province du royaume; le second l'était par ses habitudes de soldat, sa bravoure et ses largesses envers ses amis, ne vivant lui-même qu'en pauvre gentilhomme.

On disait que les nombreuses tribus (*iliat*) nomades persanes du Fars l'avaient déjà proclamé pour leur chef et appuyeraient au besoin ses prétentions. Il y avait encore d'autres partis, mais moins sérieux.

On s'attendait à une conflagration générale; chaque ville de Perse ayant pour gouverneur un prince du sang, et chaque prince se croyant en droit de prétendre à la couronne. Les tribus nomades, dont plusieurs n'étaient que des bandes de brigands de père en fils, n'auraient pas manqué non plus de profiter du désordre pour faire du butin partout où l'occasion s'en serait présentée. Déjà quelques milliers d'hommes de cavalerie irrégulière de Chahsévènes et autres nomades de Kazhine, que le feu chah avait mandés auprès de lui, ayant appris sa mort à quelques lieues d'Ispahan, rebroussèrent chemin en maraudant et pillant les environs.

Pour faire face à tant de difficultés, l'héritier présomptif Mohammed Mirza n'avait que sa province d'Aderbaydjan, dont il était gouverneur, et dont les tribus nomades, nombreuses et belliqueuses, pouvaient se révolter d'un jour à l'autre. Ses deux frères Djchanguir Mirza et Khosrew Mirza, le même qui avait été en 1829 envoyé à Pétersbourg pour y donner des explications sur le massacre de l'ambassade de Russie à Téhéran, quoique détenus prisonniers dans la citadelle d'Ardéhil, entretenaient des relations avec les principaux chefs de la tribu de Chahsévène, campée sur le territoire de cette dernière ville. L'armée régulière de l'Aderbaydjan, sans contredit la meilleure troupe de toute la Perse, se voyant privée de la solde arriérée depuis quatre ans, murmurait et refusait d'obéir si on ne la payait. Il n'y a pas de banquiers en Perse; les marchands auxquels on proposa un emprunt n'avaient aucune confiance dans les promesses d'un prince dont le trésor était vide et le crédit ruiné.

Cependant la position de l'héritier présomptif n'était rien moins que désespérée. Pour la comprendre il faut que nous anticipions un peu sur les événements.

Après la mort de l'héritier présomptif au trône de Perse, Abbas Mirza, survenue en 1837, il restait encore 46 autres fils au vieux Fetkh-Ali Chah. Aucune loi [ne réglait l'ordre] de succession, et tous ces princes ayant des amis à la cour et dans le harem royal, on ne savait pas lequel d'entre eux serait appelé par le roi à succéder au défunt. Le chah de son côté ne voulait pas, n'osait peut-être pas se décider. L'aîné des princes, Mulkara, gouverneur de Mazendéran, tâchait de faire valoir son droit de primogéniture. Le prince Zilli-Sultan comptait sur son influence prépondérante dans le harem du roi, ainsi que sur les avantages que lui promettait sa présence permanente dans la capitale du royaume, en qualité de gouverneur civil de Téhéran, où se trouvait le trésor et les troupes du roi. Le Fermanferma de Chiraz était le plus riche de tous les princes du sang. Son frère utérin, *Choudjaou Saltanet* « le brave des braves », était fort populaire, et en même temps passait pour avoir de hautes capacités militaires. Le prince Fermanferma ne devait pas hésiter à ouvrir ses trésors à la première demande d'un homme aussi influent; d'un autre côté il comptait sur l'appui de l'Angleterre, avec laquelle il entretenait depuis longtemps des relations d'amitié, au préjudice de l'influence russe dans les provinces méridionales de la Perse.

Cependant tous les regards se tournaient avec anxiété du côté de Tauris, chef-lieu de la province d'Aderbaïdjan. On sait que le chah, ne voulant pas être surveillé de près par l'ambassadeur de Russie, avait décidé qu'Abbas-Mirza s'occuperait exclusivement de tout ce qui regarde les affaires extérieures du royaume, et que l'ambassadeur de cette puissance aurait sa résidence permanente à Tauris, auprès de l'héritier présomptif. C'est aussi aux soins de ce prince qu'il avait confié la formation et l'entretien de l'armée régulière de Perse. L'ambassade d'Angleterre jouissait du privilége exclusif d'avoir un hôtel bâti à ses frais à Téhéran.

La Russie n'y en avait aucun. Elle y venait seulement tous les quatre ou cinq ans, quand il s'agissait de l'arrivée d'un ambassadeur nouveau, et, après un séjour de quelques semaines, devait revenir à son poste. S'agissait-il de la solution de quelque affaire importante, dont l'héritier présomptif ne voulait pas prendre la responsabilité, il fallait écrire au chah, envoyer des courriers, etc., et l'affaire, ordinairement, ne s'arrangeait que par l'entremise plus ou moins directe de l'ambassadeur anglais résidant près la cour du chah.

On conçoit ce qu'il y avait de faux et de précaire dans une pareille position de l'ambassadeur de Russie; aussi son dernier chef, le général comte Simonich, s'empressa-t-il de profiter de la première occasion. Sans attendre la réponse de son ministère à sa dépêche, par laquelle il lui annonçait la mort de l'héritier présomptif, il fit partir pour Téhéran M. Chodzko, chargé de remettre en mains propres du roi des lettres de condoléance. Grande fut la curiosité des ministres de la cour et des membres de l'ambassade britannique, de savoir le contenu de cette lettre. On ne l'apprit que quelques jours après la remise. L'ambassadeur y disait que : « L'empereur Nicolas serait inconsolable, après la mort prématurée de l'héritier présomptif du trône de Perse, s'il ne savait pas que le prince Mohammed-Mirza, fils aîné du défunt, héritait des vertus de son père. En lui conférant les titres de celui-ci, S. M. le chah ferait un acte de justice, et en même temps assurerait à sa dynastie un titre de plus au respect et à la confiance des empereurs de Russie, qui veillent au maintien de la ligne légitime de succession de père en fils. » Le chah ne demandait probablement pas mieux que de pouvoir appuyer son choix sur un prétexte plausible. Tout en se plaignant secrètement aux amis des autres prétendants de ce qu'on lui forçait la main, il donna le firman d'investiture à Mohammed-Mirz«, qui revenait alors d'une expédition dans le Khorassan.

Il n'y eu d'abord qu'un cri d'indignation contre la proposition du comte Simonich. Les Anglais prouvaient, en comparant les dates, que l'ambassadeur ne pouvait encore avoir de réponse de Pétersbourg et par conséquent agissait de son propre chef. Les Persans croyaient que la Russie se mêlait de leurs affaires intérieures, que les princes fils avaient plus de droit à la succession que les princes neveux, que le chah n'avait plus de liberté, agissant sous l'influence des conseils perfides de la Russie; qu'en admettant les droits de Mohammed Mirza à la couronne de Perse, on amènerait inévitablement les horreurs de la guerre civile, etc.

Cependant les cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg se concertèrent; on remarqua que sir John Campbell se rapprochait de plus en plus du nouvel héritier. La mort du chah mit fin aux doutes qu'on pouvait conserver sur la sincérité de l'Angleterre. Nous avons vu l'accord avec lequel agissaient les deux ambassadeurs. Couper court aux prétentions d'autres princes par une démarche prompte et décisive, faire respecter les signatures de leurs souverains, qui avaient déjà reconnu les droits de Mohammed-Mirza à la succession au trône de Perse, s'assurer à l'avenir une influence prépondérante à la cour du souverain de leur choix, telles furent les considérations qui décidèrent les deux ambassadeurs à agir de concert. C'est le seul et peut-être l'unique exemple de parfait accord d'action de deux diplomaties dont les intérêts en Orient sont diamétralement opposées et hostiles l'une à l'autre.

(*La suite prochainement.*)

Billets au porteur en circulation des succursales.	45,519,400	»
Billets à ordre.	774,647	20
Compte courant du trésor, créditeur.	66,895,035	41
Comptes courants.	84,597,427	11
Comptes courants dans les succursales.	25,435,757	»
Récépissés payables à vue.	9,356,500	»
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,621,228	»
Traites des succursales à payer par la Banque.	6,730,250	46
Traites de la Banque à payer par les succursales.	3,464,054	»
Dividendes à payer.	584,495	25
Liquidation du comptoir d'Alger.	169,512	44
Escomptes et intérêts divers	1,298,928	79
Escomptes et intérêts divers dans les succursales.	809,525	»
Réescompte du dernier semestre.	145,695	49
Réescompte du dernier semestre dans les succursales.	521,562	»
Divers.	416,470	27
	720,670,412	42

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ITALIE

Piémont.—TURIN, 28 *août*.—Hier a été discutée la loi portant autorisation au ministère de recouvrer les impôts jusqu'à la fin de septembre. Le député Despine a voulu soutenir hautement le droit qu'avait le ministère de recevoir les subsides, prétendant que l'autorisation du parlement n'était aucunement nécessaire.

M. Pinelli, en sa qualité de ministre, a répudié cette doctrine et a accepté avec reconnaissance le bill d'indemnité qui lui a été donné par la commission.

Mais le rapporteur, M. Pescatore, n'a pas même voulu laisser cette fiche de consolation au ministère. Il lui a fait entendre très clairement que la commission n'avait eu nullement l'intention d'accorder au ministère un bill d'indemnité ; qu'elle avait entendu, au contraire, jeter un blâme sévère sur le procédé inconstitutionnel des ministres; qu'elle n'avait pas voulu amnistier le passé, mais pourvoir, au contraire, aux nécessités de l'avenir.

Le député Brofferio a fortifié les arguments du rapporteur par d'énergiques et éloquentes paroles. Il a soutenu que non seulement, en l'absence de l'autorisation du parlement, le gouvernement n'avait le droit d'exiger aucun impôt, mais que les contribuables, payant même volontairement, n'étaient pas valablement libérés.

Après une discussion assez prolongée, les conclusions de la commission ont été mises aux voix, et ont été adoptées à une majorité de 117 voix contre 16.

— Les vols et les assassinats sont très fréquents en Piémont, et surtout auprès de Turin. Que fait de ses gardes champêtres la contessa di Gruglicsca, signora di Benasco? demande plaisamment la *Concordia*. Au lieu de les laisser se promener tout le jour dans les cours de son palais, ne ferait-elle pas mieux de les envoyer protéger les routes et les campagnes?

GÊNES, 26 *août*. — Trois vapeurs sont entrés ce matin dans notre port.

Le *Courrier corse*, arrivant de Naples, apporte la nouvelle que la cour de Gaëte est en complète dissension. Le pape voudrait aller à Bologne; le roi de Naples s'y oppose.

Le *Virgile*, de Marseille, apporte la nouvelle que le président de la République française est attaqué du choléra.

Le *Colombo*, de Livourne, rapporte qu un grand nombre de troupes autrichiennes se porte vers Pise et Lucques. Par ordre du général d'Aspre, le procès de Guerrazzi a été terminé. Cet ancien président du gouvernement provisoire a été condamné à la prison perpétuelle. Le grand-duc de Toscane a ratifié la sentence.

— M. Carlo Rusconi, ancien ministre des affaires étrangères de la République romaine, a obtenu la permission de résider en Piémont, ainsi que M. Gustave Modena.

Lombardie. — MILAN, 25 *août*. — Aujourd'hui tous les visages portent l'empreinte d'une douleur profonde et d'une rage concentrée. Des pleurs mouillent tous les yeux. On dirait que nous sommes au 6 août de l'année dernière.

Maintenant il n'y a plus ici qu'un désir, la vengeance. Voilà le mot qui est dans toutes les bouches. Il est certain que nous nous acheminons à un massacre général. Mais après les excès auxquels se sont livrés les Autrichiens on n'ose prévoir ni les événements qu'ils peuvent produire, ni quelles en seront les suites.

Vous dire pour quelle cause un honnête homme est arrêté et fustigé, c'est ce qu'il est impossible d'expliquer. Le gouvernement tremble devant un chapeau de paille, une chaîne d'acier, un mouchoir rouge. Quiconque porte quelque chose de semblable se voit jeté dans un cachot. Si la France avait conservé pour nous quelque souvenir d'amitié ou de générosité elle se soulèverait au récit de tant d'infamies. Mais de ce côté il ne nous reste plus aucune espérance et nous n'avons plus d'autre choix que le couteau ou la honte.

Au nombre des personnes condamnées par mesure de discipline à recevoir quarante ou cinquante coups de bâton se trouvent deux négociants, un propriétaire, un avocat, un étudiant et deux jeunes et belles cantatrices, Ernestine Galli, âgée de vingt ans, et Maria Conti, âgée de dix-huit ans.

Vénétie. — TRIESTE, 25 *août*. — Venise s'est rendue à discrétion. Le 22 au soir, plusieurs députés de Venise se sont présentés au quartier-général pour rendre la ville et pour obtenir quelques adoucissements aux conditions imposées par Radetzki. Les conférences ont duré jusqu'à trois heures du matin, et le 23 août, au point du jour, la reddition fut effectuée. A l'exception des officiers et de quelques fonctionnaires publics, toutes les autres personnes appartenant soit au civil, soit au militaire, sont amnistiées. Vous devez du reste connaître déjà toutes les conditions de la capitulation.

Dans la même journée du 25, Radetzki a fait son entrée triomphale à Venise. Les personnes les plus compromises ont obtenu un délai de quarante-huit heures pour abandonner leur patrie.

Toscane. — FLORENCE. — On devait célébrer à Florence les funérailles de Charles-Albert. Un jour avant cette célébration, les Autrichiens donnaient une grande fête aux *Cascine*, en l'honneur de la fête de leur jeune empereur. Villamarina, le ministre sarde, avait été invité; mais il s'est abstenu de répondre à cette invitation, et n'a brillé que par son absence : le maréchal d'Aspre en a été fortement indigné. Puisqu'il s'est abstenu de paraître à ma fête, a-t-il dit, je défends la cérémonie des funérailles. Ce petit événement dit assez l'antagonisme qui existe au delà des Alpes entre le principe italien et le principe autrichien.

États Romains. — ROME, 23 *août*. — Une commission a été établie au ministère des finances pour liquider toutes les dettes actives et passives jusqu'au 30 juin 1849.

On dit que sa sainteté a fait savoir au général Oudinot que bientôt les officiers et soldats du corps d'expédition recevraient des preuves marquantes de sa gratitude.

— Le *Journal de Rome* publie la proclamation suivante, qui a été affichée sur les murs de Rome :

ORDRE GÉNÉRAL.

« Officiers, sous-officiers et soldats !

» Déjà plus de quatre mois se sont écoulés depuis que nous avons quitté ensemble le sol de notre pays.

» La grande et sainte cause de la chrétienté, dans l'Italie centrale, réclamait l'intervention de la France.

» Des obstacles de toute nature nous étaient opposés : vos éminentes qualités militaires et le puissant concours de la marine vous ont permis de les surmonter.

» A force de valeur et de persévérance, vous avez accompli une œuvre dont l'histoire perpétuera le glorieux souvenir.

» L'armée, fortement établie aujourd'hui dans Rome et les cantonnements, va éprouver des réductions d'effectif.

» Ma mission est terminée.

» Je remets le commandement en chef à M. le général de division Rostolan Cet officier général est, à juste titre, en possession de toute votre confiance; elle ne lui fera jamais défaut.

» Les exemples d'ordre et de discipline que vous donnez incessamment ici ne seront point perdus pour l'Italie.

» Fidèles à votre passé, vous continuerez à y porter d'une main digne et ferme le drapeau sur lequel vous avez jeté un nouvel éclat.

» En me séparant de mes compagnons d'armes, j'éprouve le besoin de leur déclarer que ni le temps, ni la distance ne pourront affaiblir ma sollicitude pour leurs intérêts.

» J'appellerai l'attention particulière du Gouvernement sur les militaires de divers grades qui ont été proposés pour des récompenses et qui ne les ont point encore obtenues.

» J'aimerai à répéter que tous, officiers et soldats, ont constamment fait preuve de patriotisme dans cette belle contrée d'Italie où nos pères ont laissé de si imposantes traditions et de si profondes sympathies.

Rome, le 25 août 1849.

Le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

SUISSE.

Zurich, 29 *août*.—La restitution du matériel de guerre déposé par les réfugiés de Bade a déjà commencé; l'obusier que l'armée populaire badoise avait pris aux soldats du Mecklenbourg a été conduit à la frontière et remis aux mains des troupes allemandes.

—Dans la nuit du 17 août, divers officiers prussiens sont venus à Balach revêtus de leurs uniformes, mais couverts de leurs manteaux. L'auberge de la Croix leur ouvrit ses portes, et tout le personnel qui était encore éveillé put entendre tous les propos que tenaient ces messieurs sur le compte de la Suisse. Au milieu de leur débauche, ils laissèrent échapper contre l'armée helvétique une foule d'injures et de menaces, et partirent ensuite pour retourner dans leurs quartiers.

Lucerne. — Des enrôlements secrets se font encore dans quelques cantons, principalement dans celui de Lucerne, pour le compte du pape et celui du roi de Naples. Tous les stratagèmes sont mis en usage par les recruteurs pour faire tomber dans leurs filets la jeunesse de ce pays.

Neuchatel. — Les deux partis démocratique et royaliste ont mesuré leurs forces aux élections qui ont eu lieu pour le synode ecclésiastique. Sur 18 élus, 11 appartiennent au parti démocratique. Maintenant viennent les réactionnaires, vienne la presse crier que le pays est gouverné par une minorité factieuse, et que la majorité demande le retour au vieux système royaliste !

Genève. — Le conseil d'Etat a présenté un projet de loi pour agrandir Genève et l'entourer de nouvelles fortifications. D'après ce projet, non seulement la ville gagnerait en étendue, mais encore elle y trouverait l'avantage de beaucoup d'embellissements et d'une plus grande salubrité. Les réactionnaires de la Suisse s'élèvent contre ce projet, et en prennent occasion pour accuser le gouvernement d'idées anti-nationales, de propagande incendiaire. C'est pousser un peu trop loin l'esprit de parti.

ETATS GERMANIQUES.

Bade, RASTADT, *le* 25 *août*.—Le major Muiewski, traduit devant le tribunal militaire pour avoir pris part à l'insurrection de Bade, après avoir subi un interrogatoire par l'intermédiaire du banquier Meyer, qui lui traduisait les questions des juges, a été condamné aujourd'hui à la peine de mort, et fusillé ce soir. Avant l'exécution, il a demandé la permission d'écrire à son père, ce qui lui a été accordé. Il a marché à la mort avec courage; et, comme il ne parlait pas l'allemand, il n'a pu s'adresser autrement à la foule qui se pressait pour le voir, qu'en lui disant : *Adieu*! Arrivé sur la place de l'exécution, il a jeté à bas son bonnet, s'est déshabillé, a déchiré sa chemise, et, découvrant sa poitrine, il s'est mis à genoux: douze balles lui ont fracassé la tête.

PRUSSE.

BERLIN, 29 août.— Le *Bureau de Correspondance*, journal de Berlin, annonce que le parlement de l'état fédératif proposé par la Prusse s'assemblera a Erfurth dans le moit de novembre. M. Radowitz y représentera le gouvernemens prussien. Les premiers projets de loi qui y seront discutés auront pour objet l'uniformité des monnaies et l'union des douanes des états allemands qui auront accédé à l'état fédératif. On y délibérera aussi sur l'armée de cette nouvelle puissance allemande. On assure que l'Autriche a proposé à la Prusse de s'entendre avec elle dans l'affaire de l'unité allemande sur les bases suivantes : La Prusse et les Etats qui avec elle formeront l'Etat fédératif concluront, avec l'Autriche et les Etats allemands qui accéderont à l'union autrichienne, un traité par lequel les relations de tous les gouvernements allemands resteront telles qu'elles ont été définies par l'acte de 1815. La première fédération prendra le nom de fédération du Nord, l'autre de fédération du Midi. Dans cette alliance plus large de deux puissances, chacune d'elles restreindra ses liens avec les Etats respectifs, la Prusse, d'après le principe de son projet de constitution, l'Autriche selon l'organisation qu'elle décidera avec les Etats qui formeront la fédération méridionale, en sorte qu'il n'y aurait que deux puissances allemandes, dont les autres états allemands reconnaîtraient la souveraineté dans toutes les affaires qui se rapporteraient à l'intérêt général et aux relations extérieures de l'Allemagne. C'est le même projet que faisaient prévoir les commissaires royaux lorsqu'ils présentaient à l'approbation des chambres prussiennes la politique du gouvernement de Berlin dans les affaires de l'Allemagne.

— La ville de Hambourg a adhéré à l'état fédératif prussien.

— La motion du député Szafranck, tendant à faire traduire en polonais les procès-verbaux des deux chambres prussiennes ponr les distribuer aux députés polonais, a été écartée par l'ordre du jour.

HONGRIE.

Le *Correspondant* autrichien publie une lettre de Kossuth adressée au général Bem. Cette lettre a été interceptée par Haynau; elle est ainsi conçue :

A M. le feld-maréchal lieutenant Bem.

Teregova, 14 août 1849.

« Je me soucie peu de ma sûreté. Je suis las de vivre, car je vois que le bel édifice de ma patrie, et avec lui le sanctuaire de la liberté européenne, est détruit, non par nos ennemis, mais bien par nos frères.

» Ce n'est donc pas un lâche amour de la vie qui m'a déterminé à m'éloigner, mais bien la conviction que ma présence est devenue nuisible à ma patrie.

» Le général Guyon nous écrit que l'armée réunie près de Temeswar est près de sa dissolution complète; vous, monsieur, le feld-maréchal lieutenant, vous êtes mis hors d'état de lutter davantage, et Gœrgey, à la tête de la seule armée qui, d'après cet avis, existait encore, *a déclaré qu'il ne voulait plus obéir, mais gouverner*. Je l'ai conjuré de rester patriote et fidèle à sa patrie, et je lui ai cédé la place.

» Aujourd'hui je suis simple citoyen et rien de plus. Je suis allé à Lugos pour m'assurer de l'état des choses, et pour savoir sur quelles forces nous pouvions compter pour continuer la lutte. J'ai trouvé le corps du général Vecsey en bon ordre et animé du meilleur esprit, mais tous les autres presque dissous. Desewly et Cinety m'ont déclaré que cette armée ne se battrait plus, mais qu'elle se sauvera dès le premier coup de canon.

» J'ai trouvé un manque complet de vivres, et nous sommes réduits à la réquisition, moyen misérable qui rend le peuple entier votre ennemi. La banque transportée à Arad est dans les mains de Gœrgey. Je suis convaincu que si Gœrgey se rend, l'armée ne tiendra pas vingt-quatre heures près de Lugos, puisqu'elle manque d'approvisionnements. *Une armée peut pourvoir à son existence par la réquisition dans un pays ennemi, — mais non dans son propre pays!*

» Pour ce qui me concerne, je ne donnerai jamais la main à des mesures violentes et ennemies contre mon peuple; je voudrais le sauver par le sacrifice de ma vie, mais l'opprimer, jamais !

» Vous voyez donc, monsieur le général, c'est un cas de conscience. Je ne puis pas abdiquer hier et ressaisir aujourd'hui les rênes du gouvernement. Si la nation et l'armée en décident autrement, alors ce serait différent. Mais l'armée de Georgey, la plus brave de toutes, devrait y donner son assentiment; sinon, je reste simple citoyen, et comme tel je ne donnerai jamais appui, même passivement par ma présence, à des mesures de terrorisme et de destruction, de pillage, de réquisition et d'oppression contre le peuple.

» Si l'armée de Gœrgey me somme de reprendre le pouvoir; si vous réussissez à exécuter quelques opérations pour assurer l'approvisionnement de votre armée, sans mesure d'oppression et de terrorisme; si la banque est mise en état de fonctionner et à ma disposition, *sous ces trois conditions, je me rendrai à l'appel de la nation et reprendrai le gouvernail ; sinon, non* ; car, pour moi, la guerre n'est pas un but, mais un moyen de sauver la patrie; si je ne vois pas la probabilité de me rapprocher de ce but, je ne veux pas donner la main à la continuation de la guerre, rien que pour la guerre.

» Je vous conseille donc, comme bon citoyen et comme honnête homme, de nommer un comité de représentants du peuple, car le pouvoir souverain seul peut disposer du gouvernement. Envoyez des courriers à Comorn et à Peterwardein, pour qu'on y tienne, et assurez-vous de la coopération du commandant de la forteresse d'Arad. Cela est nécessaire avant tout, et non ma présence, car, comme à présent vous serez forcé à des mesures violentes contre le peuple pour soutenir votre armée, je ne prêterai jamais le secours de ma présence à de telles dispositions.

» Agréez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération. LOUIS KOSSUTH. »

» *P. S.* MM. Zimoski et Bistronowski disent qu'il serait un devoir d'honneur pour nous autres, Hongrois, de disposer de la légion polonaise et de la légion italienne de manière à ce que, tout en rendant des services au pays dans le cas extrême, les Polonais pussent se soustraire à la déportation en Sibérie. Je suis pénétré de ce devoir, et à ma prière, le général Guyon a disposé de ces légions pour couvrir la communication de la Turquie par Orsowa. Mais ici j'apprends que vous, monsieur le général, avez rappelé la garnison d'Orsowa (2 bataillons seulement) en Transylvanie. Elle est aujourd'hui à Kornva et a fait 6 milles sans manger. Ces deux bataillons seront donc perdus aussi, et Orsowa tombera dans les mains de l'ennemi. »

— On écrit de Vienne, 27 août :

« L'empereur vient d'adresser à son armée l'ordre du jour suivant :

« Ma vaillante armée vient de s'acquérir de nouveaux et d'éternels titres à la reconnaissance de ma maison et de la patrie.

» Les dangers dont l'insurrection et la trahison menaçaient l'existence de l'Etat sont désormais écartés, et c'est à votre courageuse conduite, à votre persévérance héroïque que le pays sera redevable du retour de la paix et de la concorde à l'intérieur, et de la force de sa puissance à l'extérieur.

» Toutes les classes du pays ont scellé de leur sang, dans les rangs de notre glorieuse armée, le pacte fraternel qui les unit, et ont brillamment défendu à l'envi, contre l'ennemi du dehors et du dedans, la vieille gloire militaire de l'Autriche.

» Soldats, votre empereur vous remercie au nom de la patrie; vous ne changerez pas; vous continuerez d'être l'objet de la fierté et de l'honneur de l'Autriche, le soutien inébranlable du trône et de l'ordre social.

« Schœnbrunn, 23 août 1849. »

— La *Gazette nationale* de Berlin assure que Kossuth se trouve à Orsova, où des forces hongroises considérables, 100,000 hommes environ, à ce qu'on prétend, se tiennent concentrées.

Une lettre de Semlim, du 25, assure que Kossuth et Bem se trouvaient à Neu-Orsova. Le *Lloyd* dit, au contraire, que Kossuth et quatre autres chefs hongrois étaient à Vidin en Bulgarie, où le pacha les tenait sous une surveillance rigoureuse.

La forteresse de Peterwardein se préparait à résister.

— D'après le rapport du général Kempen qui commande à Bude, tous les détachements des insurgés hongrois font leur possible pour ne pas se soumettre aux Autrichiens, mais aux Russes. Il s'en suivrait que cette préférence serait une affaire convenue par l'armée entière. Les Russes favorisent cette disposition en s'efforçant de gagner les sympathies de Hongrois, en flattant leurs préjugés, en se donnant l'air de conciliateurs et en abandonnant aux Autrichiens la punition des insurgés. Les Hongrois ont en horreur la centralisation dont la constitution octroyée menace l'individualité de tous les peuples de la monarchie autrichienne, et ils aimeraient mieux sacrifier leur liberté que leur nationalité.

AUTRICHE.

VIENNE, 27 *août*. — Un colonel russe, arrivé ici de Comorn en courrier, annonce que le commandant de cette forteresse, Klapka, serait disposé à se rendre aux Russes. Plusieurs officiers de la garnison, qui s'opposaient à la reddition, n'auraient pas trouvé d'appui dans leurs troupes.

On dit que le général Paskiewicz est parti de son quartier-général pour retourner à Varsovie, et que le général Haynau doit porter son quartier-général à Pesth.

On s'étonne que, malgré ces succès en Hongrie, le cours des papiers autrichiens à la Bourse d'aujourd'hui ait baissé.

Des chariots chargés, dit-on, d'un demi-million de florins trouvés à Arad, sont arrivés hier ici sous forte escorte militaire.

— *La réorganisation de la Hongrie*, voilà maintenant la grande question de la monarchie autrichienne. Deux partis se combattent : les *fédéralistes* demandent une séparation de la Hongrie, et ils croient que l'Autriche pourrait bien avaler, mais non digérer la Hongrie; les *centralistes* demandent l'application immédiate de la constitution octroyée, ce qui est chose impossible. Tout le monde est d'accord qu'il faudra faire des concessions à la Hongrie; il ne s'agit que de savoir où ces concessions doivent s'arrêter. Depuis les dernières soumissions, on voudrait se débarrasser du secours des Russes; on voudrait sincèrement pacifier la Hongrie; mais il reste toujours à savoir quelles sont les promesses qu'on a pu faire à Gœrgey. Les Serbes et les Croates rendent l'affaire, déjà très difficile par elle-même, encore plus compliquée.

—Leurs députés qui se trouvent maintenant à Vienne sont convenus de prendre la Constitution octroyée pour base de leurs projets de constitutions locales. L'état des finances de l'Autriche demande que la ligne des douanes entre la Hongrie et les autres provinces autrichiennes soit supprimée. Le *Lloyd* parle de cette suppression comme d'une affaire décidée.

—La *Correspondance générale* annonce que la division territoriale de la Hongrie sera assimilée à celle des autres provinces, ce qui pourrait rencontrer beaucoup de difficultés, car les employés des départements nommés *comitats* étaient la base de la Constitution hongroise. L'échange de ces institutions municipales contre les établissements bureaucratiques autrichiens serait réellement malheureux. Pour compléter les projets sur la Hongrie, les journaux de Vienne parlent même de colonies allemandes que les ministres proposent de transférer dans le pays révolté.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 31 *août*. — *Midi*. Les consolidés étaient cotés à 92 5/8 1/2, au comptant et pour compte.

Trois heures. — Ils ferment pour compte à 92 5/8.

BELGIQUE.

Nous trouvons dans la *Nation*, journal de Bruxelles, l'opinion suivante sur les journaux ministériels et cléricaux dont la France et la Belgique sont inondés.

« Ils ont applaudi Oudinot brisant à coups de boulets la Constitution que le peuple romain s'était librement donnée, et le gouvernement clérical restauré par la force étrangère.

« Ils avaient applaudi Frédéric Guillaume attentant par une charte octroyée à la souveraineté légitime du peuple prussien.

« Demain ils applaudiront l'empereur d'Autriche déchirant avec les lances des cosaques la Constitution proclamée par la Hongrie.

» Demain aussi, si, aidé par ses cosaques de l'ordre, M. Bonaparte, ou M. de Chambord, ou tout autre arrivait à jeter un autre régime sur les débris de la constitution populaire, nous savons parfaitement, car ils ne s'en cachent guère, que ces journaux modérés applaudiraient à ce grand attentat à la volonté souveraine de la nation française.

» Eh bien! n'est-ce point là l'apologie flagrante des conspirateurs? Et ne voient-ils point où mènent les esprits ces prédications aveuglément anarchiques et ces articles démoralisateurs?

» La réponse n'est point douteuse. Le peuple qui lit n'a de tout cela qu'une conclusion à tirer : — Le succès justifie tout.

» C'est là, en effet, l'enseignement qu'ils donnent aux peuples et aux gouvernants, et ce sont ces belles leçons que le ministère public répète devant les jurés!

» Mais un jour vient où la leçon n'est perdue ni pour les uns ni pour les autres.

— On nous écrit de Bruxelles à la date du 31 août :

« Le fameux complot du Prado continue à tenir en suspens la curiosité, mais l'opinion est fixée ; on sait à quoi s'en tenir, et tout le monde se demande si c'est une comédie que le gouvernement a voulu jouer pour réchauffer la chaleur éteinte de ses soutiens de plus en plus rares. Notre ministère, jaloux de marcher sur les traces du vôtre, a voulu aussi se montrer entouré de périls; il pense se rendre intéressant : c'est un sentiment chevaleresque, nous le reconnaissons, mais nous en sommes fort peu touchés. Ces beaux sentiments de MM. du gouvernement peuvent être trop préjudiciables à d'honnêtes gens pour que nous puissions les admirer.

Hier, M. Motet, dans la première partie de sa défense qu'il a présentée lui-même, a réduit à néant toutes les accusations portées contre lui. Aujourd'hui Me Destriveaux, son conseil, en a montré tout le ridicule; il n'y a que l'avocat du gouvernement qui trouve quelques charges encore. On se demande si ce n'est pas l'amour-propre du métier plutôt que la conviction qui parle par sa bouche.

Nous sommes tous du reste pleins de confiance dans la décision du jury; on l'attend pour demain.

—Voici l'avis de la *Nation* sur ce fameux procès. Après s'être demandé ce qu'avait fait l'Autriche pour justifier le zèle que les procureurs généraux de Belgique mettent à la servir, elle se fait à elle-même cette réponse:

« Mais le bon sens public a eu bientôt trouvé la raison de tant de zèle.

» Ce qu'à fait l'Autriche pour mériter l'amour de nos procureurs publics? Elle a mis un crachat sur la poitrine de leur chef.

» Ce crachat empêche les autres de dormir, et ils veulent à leur tour en décorer leur poitrine.

» Nous croyons, nous, que ce dont ces magistrats ont le plus pressant besoin, c'est d'un exemplaire de la Constitution belge de 1830.

RUSSIE.

Un voyageur qui vient d'arriver de Saint-Pétersbourg trace un sombre tableau de cette capitale. Les nombreux vaisseaux qui s'y trouvaient ordinairement ont disparu et avec les gardes sont partis les officiers riches qui aimaient le luxe. La plupart des diplomates et des notabilités russes accompagnent l'empereur, tandis que les autres familles riches ont quitté la capitale pour passer la belle saison dans leurs campagnes. Le commerce en souffre beaucoup, le luxe diminue, la grande ville sans son autocrate, sans ses gardes, ressemble à un désert.

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* contient un ukase qui ordonne aux troupes, dans les localités même où l'empereur se trouve, de rendre au prince Paskiewicz les mêmes honneurs qu'à l'empereur.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* ne contient dans sa partie officielle que le tableau du prix de l'hectolitres de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des des grains et farines, conformément aux lois des 15 avril 1832 et 16 avril 1833, arrêté le 31 août 1849.

— Les conseils généraux s'ouvrent dans toute la France, et malgré l'esprit politique qui anime plusieurs conseillers connus pour leurs opinions rétrogrades, presque partout on repousse la prétention légitimiste de porter atteinte à la Constitution en demandant sa révision.

Nous connaissons nos lois sur l'organisation des conseils généraux. L'adresse proposée par un membre anonyme du conseil général du Doubs, et ayant pour but d'exprimer les sentiments de reconnaissance au président de la République pour la fermeté avec laquelle il a conduit les affaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne nous étonne point. Quant à nous, qui voyons comment sont dirigées les affaires du pays à l'extérieur, il nous est bien permis de n'admettre que sous réserves les termes louangeurs et l'expression admirative attribués aux étrangers.

— La duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Chartres, avec leur suite, venant d'Angleterre, ont traversé la Belgique hier par le chemin de fer d'Ostende à la frontière d'Allemagne.

—L'ex-triumvir romain Armelini s'est promené à Courtrai dans la journée de dimanche, en société de M. le médecin Jacquemyns de Dadizeele. C'est un homme d'une soixantaine d'années environ. Il est d'une aménité de caractère remarquable et sa manière de s'exprimer est douce et agréable. (*Chron. de Courtrai.*)

—M. Garnon, représentant du Peuple et maire de Sceaux, accompagné de sa famille, et M. Fangère, rédacteur au ministère des affaires étrangères de la République française, sont arrivés à Namur : ils traversent la Belgique, se rendant en Hollande et en Allemagne.

— Voici les noms des journaux qui ont été poursuivis à propos des affaires d'Italie et du 13 juin. Ils sont au nombre de dix ; tous ont été acquittés. Ils avaient été mis en accusation pour l'interprétation qu'ils avaient donnée en notre sens de la Constitution :

Le *Travailleur de la Meurthe*, le *Franc-Parleur* de la Meuse, le *Courrier républicain* de Dijon, le *Démocrate de l'Ouest*, le *Républicain du Gard*, le *Républicain des Ardennes*. la *Civilisation* de Toulouse, le *Républicain de la Moselle*, le *Républicain de Vaucluse*, l'*Union républicaine* de l'Yonne. En tout, dix journaux.

— Le jury de Lot-et-Garonne vient d'acquitter les seize citoyens de Marmande accusés d'avoir résisté à l'arrêté illégal de M. le préfet, concernant la fermeture de leur cercle. L'avocat général avait cependant dit que les acquitter c'était condamner l'administration. Honneur au jury !

— M. Henriet, docteur en droit à Sarrebourg, et M. le

juge de paix de cette ville annoncent qu'un effroyable incendie vient de dévorer les deux tiers du village d'Abreschwiller, près Sarrebourg; cent vingt-trois maisons ont été la proie des flammes. Les expressions manquent, disent les correspondants, pour peindre cet épouvantable événement; mais le chiffre seul du désastre suffit. Il y a six semaines déjà, le feu détruisait à Foulercy quarante habitations, et répandait dans le pays la misère et la désolation.

— Mardi, vers six à sept heures du soir, une petite fille d'environ quatre ans, ayant une commission à faire, engagea une de ses petites amies, ayant trois ans et neuf mois, et demeurant rue des Carmélites, à venir avec elle, ce qui fut accepté. Au moment où elles traversaient la Haute-Grande-Rue, une charrette de roulage vint à passer, elles se réfugièrent sur le pas de la porte de la maison n° 10; la petite fille de la rue des Carmélites tomba précisément sous une des roues de la charrette, qui lui passa sur la poitrine. Transportée chez ses parents, elle expira peu après.

(*National de l'Ouest.*)

— Un ouvrier travaillant à une carrière située près de Sucé, sur la rivière d'Erdre, a été écrasé par un éboulement imprévu. Il était mort quand on est parvenu à le retirer des décombres. (*Idem.*)

— L'*Indépendant du Midi*, de Montpellier, nous annonce aujourd'hui qu'il vient de subir trois procès. Pour son premier numéro incriminé, son gérant a été condamné à deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Pour son deuxième, le jury a rendu un verdict de non culpabilité. Pour son troisième, il a été condamné à 120 fr. d'amende. En tout, deux mois de prison et 1,120 fr. à payer au fisc.

— On lit dans le *Journal de Cherbourg* :

Mardi dernier on a trouvé dans la baie d'une pièce de terre située au Roule le cadavre d'un enfant nouveau né, enveloppé dans un morceau de linge. La justice s'est transportée sur les lieux, et a reconnu que l'enfant était né viable.

— Le vapeur de la République le *Phénix* est de retour à Cherbourg. Ce navire était allé conduire à Rochefort le vaisseau le *Triton*.

— La frégate le *Darien* est sortie hier matin du port militaire pour aller faire ses essais au large. Elle partira incessamment pour Brest.

VARIÉTÉS.

ÉDUCATION.

LES CRÈCHES. (1)

Une grave question non seulement d'éducation, mais encore de morale, se soulève à ce mot la *Crèche*; et, parmi ceux qui, s'intitulant *défenseurs de la famille*, combattent l'organisation de ce premier degré de l'instruction publique, il n'est sorte de sophismes qu'on n'invente pour empêcher de se développer, sinon pour détruire les premiers rudiments de crèches maintenant existants. Au plus on réserve ce secours donné à la mère,—la crèche n'est aujourd'hui considérée que sous ce point de vue,— comme bon pour les pauvres; et la répulsion est si forte que dès qu'une famille est assez aisée pour payer au loin quelque nourrice inconnue, le nouveau né part en exil, privé, pour une ou plusieurs années, du lait et des soins maternels.

Et ce mouvement anormal est tel ; le préjugé contre la crèche reste si puissant que nous avons vu, nous le disons avec douleur, des femmes profondément républicaines, éclairées d'une lumière véritable sur une multitude de points, voulant, dans tout le reste de la vie, voir se combiner l'éducation publique et l'éducation de famille, non seulement repousser sans nécessité absolue leurs enfants de leur sein, mais encore les écarter soigneusement des crèches qu'elles-mêmes avaient fondées avec dévouement, pour lesquelles elles avaient vaillamment quêté et recruté.

Dans les familles riches il n'en va guère autrement, et si l'éloquence de Rousseau a ramené quelques femmes à leur devoir ; si dans la classe moyenne, de jeunes mères aiment encore à se montrer nourrices, l'incurable oisiveté, le monstrueux égoïsme des femmes des classes dites élevées, les fait se décharger sur une mercenaire, qu'elles traitent en servante, du devoir sacré que leur impose la Providence. L'aristocratique maternité de celles qui prennent ce qu'on appelle des nourrices sur lieu n'a d'autre résultat que d'élever l'enfant dans l'inégalité et l'isolement des autres enfants, sans resserrer en rien le lien de famille, si relâché aujourd'hui qu'on peut dire qu'il n'existe plus que par exception.

En effet, voyons ce qui se produit en pareil cas : la mère, se reposant de ses devoirs sur une étrangère, surveille la nourrice comme elle fait ses autres domestiques, lui indique ce qu'elle a à faire de même qu'elle dresse le menu du dîner, la gronde, la renvoie sous le moindre prétexte, ni plus ni moins, et de la même façon que sa femme de chambre et sa cuisinière. Dans ses promenades, elle se fait accompagner par elle, à distance, lui fait prendre son repas avec les autres domestiques. Le soir elle lui laisse le petit pour courir au bal, au concert, où elle va assidûment, ne pouvant, ainsi qu'elle le dit, négliger ses devoirs de société. La nuit, quand elle rentre, elle voit à peine son enfant endormi, car le berceau, éloigné du lit nuptial, dont il est l'ornement naturel, et qui devrait le protéger contre les influences mauvaises de la nuit, se trouve relégué dans quelque coin, de façon à ce que les cris du nourrisson ne puissent troubler le sommeil d'un père préoccupé d'affaires, d'une mère fatiguée de plaisirs et d'oisiveté.

En vain Locke, Rousseau, Mme Necker, de Saussure, éloquents apôtres de l'émancipation, ont-ils crié que le contact de la domesticité est fatal à l'éducation, qu'il la paralyse et la fait dévier de sa route: l'enfant du riche reste entouré de subalternes dont le secours est indispensable à sa famille. C'est par eux, quoi qu'on fasse, que lui sera donnée en grande partie l'éducation première jusqu'au jour, où le royaume de Dieu étant enfin de ce monde, la domesticité, plaie hideuse de notre ordre social, aura disparu de la terre, comme les autres signes de l'inégalité.

Dans l'état où sont les choses, nous l'affirmons, si l'on pouvait rendre la crèche obligatoire pour tous, on aurait du même coup rendu aux enfants le sein maternel, et resserré, loin de le dissoudre, le lien sacré de la famille.

Mais, qu'on le sache bien, pour rendre à tous les enfants le sein de leur mère, il ne faut pas, même durant le temps de l'allaitement, absorber complètement la femme dans la nourrice. Lorsqu'il est trop tendu l'arc ne tarde guère à se rompre, et, on doit le reconnaître, c'est en voulant faire disparaître momentanément la femme sous la mère qu'on l'a amenée à s'affranchir de ce qu'elle a considéré, non sans raison, comme un asservissement, une sorte d'atrophie. La femme doit être citoyenne et fonctionnaire dans la société tout comme l'homme, sinon au même titre. La reléguer absolument dans le ménage, quelque faciles et doux que soient les devoirs qu'on lui impose dans ce sanctuaire, c'est priver la société de forces précieuses; c'est enlever à une créature humaine une partie de sa vie; c'est, par conséquent, la condamner à une existence anormale contre laquelle elle protestera d'une façon religieuse ou violente selon son caractère et son éducation. Souvent, trop souvent, la protestation a lieu par l'abandon complet du devoir imposé; d'autres fois c'est par une sorte de fanatisme de maternité, malfaisant pour le petit être sur lequel il s'exerce comme pour celle qui en est possédée: égoïsme étendu qui ne saurait produire qu'égoïsme, et qui, bien loin de resserrer le lien conjugal, ne fait le plus souvent que le délier d'une façon imperceptible, mais sûre.

Que la maternité soit donc un des devoirs de la femme, devoir sacré, rigoureux même, mais que jamais elle ne puisse être considérée comme son unique devoir.

A ces considérations, qui se rapportent surtout à la femme et à la famille en général, viennent s'ajouter d'autres considérations particulières à l'enfant, tout aussi puissantes et aussi importantes au point de vue de l'éducation.

Cette éducation ne saurait se scinder en parties diverses, distinctes, différentes l'une de l'autre. D'un bout à l'autre de la vie humaine, tout doit s'enchaîner, concourir, concorder. Il en est de cette vie, pour les sociétés aussi bien que pour les individus, comme des chefs-d'œuvre de l'esprit, qui sont d'autant plus parfaits qu'ils offrent plus d'unité. Il n'y a donc pas lieu, ainsi que le fixent dans leurs plans quasi-spartiates nos pères les républicains de 93, de séparer du plan général l'éducation des premières années de la vie, de la confier entièrement à la famille, pour enlever ensuite l'enfant à cette famille, dans le but d'exagérer en lui, outre mesure, le développement du citoyen.

La supériorité de la vie de communion sur la vie d'isolement une fois reconnue, les droits du foyer, sanctuaire inviolable, maintenus dans ce qu'ils ont de mystérieusement solitaire, l'association et la famille, considérées conjointement comme deux termes nécessaires et coexistants dans l'état normal, amèneront pour tous les enfants sans exception l'éducation commune.

Le but de l'éducation, dans tout son cours, doit être, nous le répétons afin d'être bien entendu, de développer harmoniquement l'individu, le membre d'une famille et le citoyen.

Dès l'heure de la naissance, la société a donc, dans l'intérêt même de l'enfant, le droit et le devoir de s'emparer d'une partie de l'éducation, comme, au nom de ce même enfant, la famille a le droit et le devoir de revendiquer sa part dans cette éducation; mais dès la première heure ces revendications respectives doivent s'exercer d'une façon solennelle, religieuse, sacrée.

Dans toutes les sociétés religieusement organisées, nous trouvons, à l'entrée de l'enfant dans la vie, une cérémonie, un sacrement, signe de l'adoption du nouveau né par l'État au sein duquel la providence le fait naître, signe du droit et du devoir de la famille.

Aujourd'hui, dans notre société athée, qui ne crie haut la séparation du spirituel et du temporel que pour se livrer en paix au culte exclusif de la matière, il reste bien quelque chose d'analogue, mais scindé, divisé en deux parts, presque également irréligieuses, dépourvues qu'elles sont de tout sens pour la plupart de ceux qui les pratiquent.

D'un côté le baptême, cette consécration mystique, qui, dès l'heure de la naissance, met l'enfant en relation avec Dieu, avec sa famille, augmentée d'une famille spirituelle, avec la chrétienté tout entière; mais hélas ! ce sens profond du baptême qui, sinon de rares croyants, qui donc y songe aujourd'hui? Ce ne sont certainement ni le père, ni la mère élevés par Voltaire ou par les éclectiques de l'Orléanisme, ni ce parrain et cette maraine dominés par le culte des intérêts, et ne sachant même pas les prières que le prêtre leur ordonne de réciter, en les marmottant lui-même d'une façon monotone et ennuyée. Plus d'une fois assistant à de telles profanations, nous avons cru saisir dans les vagissements de l'enfant néophyte une protestation contre le septicisme qui semblait le marquer à sa naissance d'un sceau fatal.

De l'autre côté, nous avons la déclaration à l'état civil, mesure de police qui n'a d'autre valeur que de *fixer*, comme on dit, *l'état des familles*, et d'assurer, l'heure venue, la perception de l'impôt du sang. Il est digne de remarque que la société ne se charge en aucune façon du soin de cet enfant, qu'elle enregistre sans le reconnaître. Les livres de l'état civil, tenus en partie double, portent de deux côtés, comme doit et avoir, la naissance, le mariage, la mort, et ce n'est que pour une seule de ces cérémonies que le teneur de livres de la maison sociale croit devoir se revêtir de l'écharpe, signe de sa fonction. Pour la naissance, on n'y met pas tant de façons; c'est chose si peu importante que l'entrée d'un citoyen dans la vie publique!

Impiété des deux parts, impiété qui, si la crèche était organisée d'une façon républicaine et religieuse, la seule dont elle puisse être vraiment organisée, ferait place à une cérémonie, à un sacrement compris et respecté de tous, en harmonie par ses formes comme par son essence avec la foi et la science du dix-neuvième siècle.

En cherchant ce qui devrait, ce qui pourrait être car nous nous efforçons d'indiquer des choses praticables, tout en ne perdant pas l'idéal de vue, nous sommes souvent obligés de jeter les yeux sur ce qui est, et c'est là où les institutions, où la pratique nous semblent vicieuses que nous devons surtout nous arrêter, puisque là où elles sont bonnes, elles entrent naturellement dans notre plan.

Dans l'organisation actuelle, les crèches relèvent des seuls comités de bienfaisance, au lieu d'être reliées à l'instruction publique, Elles ne sont que des sortes de dépôts, de msisons de refuge.

La crèche élevée au rang qu'elle doit occuper dans une société basée sur la liberté, la fraternité et l'égalité, où tous ayant également droit, nul n'aura besoin d'être secouru, la crèche n'aurait aucune raison d'être si elle n'était pas obligatoire pour tous.

Mais la crèche devra être obligatoire ponr tous.

Dans le système aujourd'hui en vigueur, il y a absence totale de lien entre ce premier degré de l'instruction publique et ceux qui vont suivre, d'où il résulte nécessairement entre les diverses parties de l'éducation un manque d'homogénéité qui ne saurait être que fatal.

Le but de l'éducation étant de former des hommes, — et par hommes nous entendons l'être humain, sans distinction de sexe,— des membres d'une famille, des citoyens libres, égaux et frères, il importe que, dès les premiers pas qu'il fait dans la vie, l'enfant puisse développer sa personnalité propre, qu'il reçoive les soins de la famille et soit entouré de son affection; mais aussi que la société exerce sur lui ses droits imprescriptibles, qu'elle remplisse envers lui tous ses devoirs.

Dans l'éducation républicaine la crèche représentant la première des six grandes périodes dans lesquelles se divise cette éducation proprement dite, la crèche s'empare d'une partie de la vie de l'enfant, dès l'heure de la naissance, pour le remettre au second degré de l'éducation, lorsque sera expirée sa troisième année.

La division du temps qui, dans tout le cours de la vie humaine, doit être réparti de façon à ce que la liberté individuelle soit préservée, à ce que la famille soit respectée, enfin à ce que la société ne perde aucun de ses droits, semble vouloir que l'enfant passe à la crèche huit heures sur les vingt-quatre dont se compose la journée. Sa mère peut l'y suivre, y rester tout le jour avec lui, et devenir fonctionnaire de la crèche si, outre sa qualité de nourrice, elle justifie que son caractère et sa moralité la rendent digne d'être chargée de ce premier degré de l'éducation.

Quant aux mères-nourrices qui ne pourraient ou ne voudraient pas rester à la crèche à titre de fonctionnaires, leurs heures d'allaitement, calculées sur les besoins de l'enfant, seront régulièrement fixées par elles-mêmes et par la commission hygiénique de la crèche, sans que jamais nulle considération étrangère au bien-être de l'enfant ou à la santé de la mère puisse primer ces conditions premières de tout allaitement.

Il importe beaucoup d'écarter du berceau des enfants les femmes célibataires auxquelles les crèches sont aujourd'hui confiées. Le célibat inspire à l'âme soit une rigueur impitoyable, soit de sombres ardeurs, bien éloignées de la calme douceur qui doit présider à l'enfance. L'éducation du premier âge s'exerçant surtout par le milieu dans lequel est placé l'enfant, il est de la plus haute importance d'avoir autour de lui des fonctionnaires dévoués, aimants, intelligents; or, où trouver des fonctionnaires plus aimants, plus intelligents, plus dévoués que ces jeunes femmes pour chacune desquelles la maternité est toute une révélation.

L'éducation de la crèche, qui, en essence, embrasse déjà la vie sous tous ses aspects, peut se résumer en trois mots: hygiène, morale, gymnastique. Voyons l'importance relative de ces trois parties de l'éducation dans le degré de cette éducation dont nous nous occupons.

Il faut constituer fortement le corps des enfants : on n'a, sauf quelques rares exceptions, que des âmes faibles dans des corps débiles. Une santé robuste est une condition importante de la vie normale. Le régime alimentaire n'est qu'une des parties de l'hygiène des enfants. La température, l'aération des pièces qu'ils habitent, la manière dont ils sont vêtus n'ont pas moins d'importance que la nourriture. Or, il est plus facile, sur tous ces points, on le sent, de réunir de bonnes conditions à la crèche que dans l'intérieur de chaque famille.

Dans la gymnastique, l'un des modes d'éducation de la crèche, on doit s'attacher non-seulement à développer la force musculaire et le corps dans son ensemble, mais encore à porter chacun des sens à son plus haut point de développement normal, à savoir : la vue, par la contemplation attentive des objets, et, si l'œil offre quelque défectuosité, par des exercices gradués, tendant à diminuer ces défauts naturels; l'ouïe, par la fréquente audition de la musique, et par l'attention attirée, portée sur les bruits les plus divers.

Quant au toucher, à l'odorat et au goût, sentinelles avancées du corps tout entier et de l'estomac en particulier, on doit s'attacher à leur faire contracter à la fois la finesse et la rectitude qu'ont ces sens chez le sauvage, non à les pervertir comme on le fait parfois de nos jours par des raffinements coupables, ou bien à les assimiler jusqu'à complète destruction, comme le voulurent certains ascètes.

Nous ne saurions trop le répéter, l'éducation doit s'attacher à développer le corps tout comme le cœur et l'intelligence, puisque l'industrie, qui s'exerce surtout par le corps, et par laquelle se manifeste une des faces de la vie, est sainte et vient de Dieu comme les autres manifestations de la vie humaine.

Dès la crèche l'enfant peut recevoir une sorte d'éducation industrielle, et, lorsqu'il sera placé au sein d'une société humaine, nous ne formons aucun doute que déjà il ne rende quelque services effectifs à cette société.

Mais à la crèche tout doit être jeu, rien ne saurait être considéré comme travail. Pourtant la plus grande régularité doit y régner, dans la succession des divers exercices comme dans l'ordre des repas, et même, autant que possible, du sommeil, non pour tous les enfants, mais pour chacun d'eux. La régularité des habitudes est une introduction au sentiment du devoir, qui, de très bonne heure, doit dominer la vie de l être humain.

Les mères-nourrices et tous les fonctionnaires délégués à ce premier degré de l'éducation doivent être soigneusement instruits à respecter et à développer dès le berceau dans les enfants la liberté, la fraternité et l'egalité.

Loin de soumettre, ainsi qu'on le fait dans l'ancien système, les enfants à une obéissance passsive, qui ne peut fa re que des esclaves, l'éducation nouvelle doit, dès ses premièrs pas, épier l'expression de la volonté de l'élève, et, au lieu de la comprimer, pousser de toutes ses forces au libre développement de cette volonté.

Toute la partie morale de l'éducation s'exerce à la crèche d'une façon indirecte. L'enfant reste absolument à l'état passif de ce côté. La musique, que nous avons déjà indiquée comme exercice gymnastique, mais qui possède au plus haut point la puissance moralisatrice, le caractère religieux des fonctionnaires, sont les moyens les plus puissants de cette éducation.

A la crèche les enfants peuvent commencer à apprendre, outre leur langue maternelle, que tous les fonctionnaires doivent parler avec la plus grande pureté, une ou deux langues étrangères.

Elles leur sont enseignées oralement d'une façon usuelle, par des fonctionnaires, mères nourrices, autant que possible, qui ne devront leur parler que dans ces langues.

On doit, à mesure que les questions des enfants en offrent l'occasion, s'efforcer de leur donner de véritables notions scientifiques, en se gardant bien de jamais mettre l'erreur à la place de la vérité, ce qui aurait ce double inconvénient de donner aux enfants des idées fausses, qu'il leur faudrait plus tard rectifier, et d'ébranler dans leur esprit l'autorité morale de ceux qui ont charge de les initier à la vie.

Enfin le plus grand calme, la plus grande douceur, une sérénité parfaite, sont nécessaires à la crèche. Les enfants ne doivent y perecvoir que des sensations harmonieuses, capables de leur inspirer le goût de l'ordre, l'une des manifestations de la beauté, de la vertu.

PAULINE ROLAND.

(1) Voir notre numéro du 3 juin 1849.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 1er septembre.

Avant la bourse. — La rente était très ferme à 89 95, mais comme on approchait du cours de 90 fr. on n'osait pas faire beaucoup de transactions parce qu'on redoutait les ventes qui, jusqu'à present, ont toujours afflué à ce prix.

Une heure. — La rente 5 0|0 a ouvert à 90 fr. et les demandes étaient si nombreuses en liquidation que le mouvement de hausse a continué sans réaction. Il y avait de nombreux besoins de titres en liquidation.

Il n'y avait aucune nouvelle en circulation. Le mouvement était produit uniquement par la position de la place.

Deux heures. — La hausse continue. Le 5 0|0 fait 90 40 en liquidation. Mais il y a constamment de 5 à 10 centimes de déport, ce qui indique que la hausse n'est qu'un mouvement de liquidation.

Trois heures. — La hausse a fait de nouveaux progrès pour la clôture. Le 5 0|0 a fermé à 90 50 en liquidation, à 90 40 pour fin du mois. Le 3 0|0 a fait 55 50 et 55 80 au comptant, 55 45 et 55 75 en liquidation, 55 60 et 55 85 pour fin septembre.

La banque de France a monté de 20 à 2,320.

Les quatre canaux ont fait 1,090.

Les anciennes obligations de la ville 1,250, les nouvelles 1,170.

On a coté aujourd'hui pour la première fois les nouvelles obligations du département de la Seine, elles ont fait 1,060 et 1,0 5.

L'emprunt romain a monté de 72 à 75 1|2. Les ducats de 1 à 87.

L'emprunt nouveau du Piémont de 5 à 830. L'ancien emprunt était à 880. Les deux emprunts belges à 96 1|2.

Les chemins de fer sont sans changement. Le Nord a monté de 1 25 à 426 25. Strasbourg de 1 25 à 355. Marseille de 2 50 à 225.

Après la bourse, à quat re heures, le 5 0|0 était à 90 35 au 15 septembre.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	90 »	90 45	90 »	90 40	» »
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	79 »	» »	» »	79 »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	71 »	» »	» »	71 »	» »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 50	55 80	55 50	55 80	» »
Action de la Banque.	2320 »	2320 »	» »	2320 »	» »
Obligations de la Ville	1170 »	1170 »	1170 »	1170 »	» »
4 canaux avec prime.	1090 »	» »	» »	» »	» »
4 can., Act. de jouis...	80 »	» »	» »	80 »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2725 »	» »	» »	2725 »	» »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	86 »	Belgique, Emp. 1840..	96 1|2
Emprunt romain.........	75 1|2	Belgique, Empr. 1842.	96 1|2
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive...............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	33 5|8	Emprunt du Piémont..	830 »
Dº Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	405 »	405 »	» »
	Versaille, R. D.	210 »	210 »	» »
	Versailles, R. G.	165 »	166 25	» »
	Paris à Orléans,	760 »	760 »	» »
	Paris à Rouen,	530 »	530 »	» »
	Rouen au Havre,	260 »	260 »	» »
	Avignon à Marseille,	225 »	225 »	» »
	Strasbourg à Bâle,	102 50	102 50	» »
	Du Centre,	305 »	305 »	» »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	» »
	Du Nord,	426 25	426 25	» »
	Paris à Strasbourg,	355 »	355 »	» »

SPECTACLES DU 2 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Lundi 3 septembre réouverture.

THÉATRE-FRANÇAIS. — La Chute de Séjan, la Ligue des Amants.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Châlet, le Toréador, les Reneaz-vous Bourgeois.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental.

VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, le troisième Numéro de la Foire aux idées, les Tribulations d'un Pantalon anglais.

VARIÉTÉS. — Lord Spleen, Lorettes et Aristos, les Caméléons, le marquis de Carabas.

GYMNASE. — Mauricette, les Sept Billets.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groum, un Oiseau de passage, une Chaîne anglaise, les Atômes Crochus.

PORTE SAINT-MARTIN. — L'Etoile du Marin, l'Hôtel de la Tête Noire.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif Errant.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Un troupier, Œil et Nez, Mme Grégoire, le Cauchemar de son propriétaire.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'avocat sans cause, aux Innocents les mains pleines, Paris l'été.

THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus, le Petit Prophète, Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Nuit du 16 avril, une Nuit au Château, le docteur Robin, l'Avocat pédicure.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture à 8 heures, Soirée équestre.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.

JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

CLOSERIE DES LILAS.—Bals les Dimanches, Lundi et Jeudi.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.